

### **Chèque avantage bibliothèque - Convention 2009-2010 avec la Région Franche-Comté**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Le chèque avantage bibliothèque inséré dans la carte avantages jeunes permettra à compter du 1<sup>er</sup> septembre aux personnes de moins de 26 ans de bénéficier d'un abonnement annuel et gratuit et d'accéder ainsi à l'ensemble des fonds proposés par les bibliothèques municipales.

La Région accorde une subvention forfaitaire de 30 500 € destinée à compenser le manque à gagner et renforcer l'attractivité de la bibliothèque en direction des jeunes soit par l'achat de livres ou d'ouvrages spécifiques, soit par un équipement multi média. Le règlement est effectué en deux fois au compte du bénéficiaire, 50 % à la signature de la convention puis le solde sur présentation d'un état provisoire des inscriptions.

#### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dispositif et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2009-2010 à intervenir avec la Région.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.*